



## Congé payer à mi temps et explication compréhensible

Par **manon**, le **12/01/2012** à **17:50**

Bonjour,

Je vous expose mon souci : je travaille dans une société depuis 1 an et 6 mois pour un contrat de 30 h par semaine : lundi, mercredi, vendredi et samedi.  
C'est mon premier emplois en CDI.

Je voudrai poser une semaine de congé pour les lundi 13 février, mercredi 14 février, vendredi 17 février et samedi 18 février, ce qui reviendrait à poser 4 jours de congés. Mon patron veut me faire poser toute une semaine, donc 6 jours de congés payés au lieux de 4 jours alors que le mardi et le jeudi sont mes jours de congé habituels. Il m'a donné son explication que je n'ai absolument pas comprise, comme quoi je ferai 30 h dans la semaine que sa reviendrait, selon lui, à la même chose. J'ai peur que se soit une entourloupe.

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **19:06**

Bonjour

Que vous soyez à temps complet ou à temps partiel, vous avez droit à deux jours et demi ouvrables de congé payé par mois de travail effectif.

Dans une semaine, il y 6 jours ouvrables et même si vous posez 4 jours de congé payé, l'employeur en déduira 6, le mardi et le jeudi qui sont vos jours de repos, sont des jours

ouvrables pour la société, donc l'employeur vous comptera ces deux jours comme jours de congé.

Ce n'est pas une entourloupe, c'est réglementaire.

A quelle date partez-vous en congé et à quelle date reprenez-vous votre poste?